



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2020**

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 9 décembre 2020, le règlement numéro 329-2020, répartissant les quotes-parts 2021 partie I - administration générale, sécurité publique, transports, aménagement et développement économique.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la MRC au [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Donné à Chandler, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020 (15-12-2020)*

Christine Roussy  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière